

**REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du LUNDI 28 JUIN 2021**

---

**Procès-verbal du conseil municipal dans sa séance du**  
**. Mardi 30 Mars 2021 .**

-----

L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18 H 00, le conseil municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

**Etaient présents :**

M. Michel LAMARRE, Maire,  
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN, adjoints.  
M. ROTROU, Maire-Délégué de Vasouy,  
MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBREE, Mmes GESLIN, BARRE, SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme HERON-BUDIN, conseillers municipaux.

**Absents :**

M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux.

**Absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. BREVAL (pouvoir à M. ALLEAUME), Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HERON-BUDIN), Mme LALART (pouvoir à M. SAUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.

Madame LEMONNIER, adjointe, a été élue secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle accepte **le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 10 mars 2021**. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Maire rend hommage à la mémoire de l'un des employés de la Ville de Honfleur.

« Monsieur Bruno AUDELIN vient de nous quitter, alors qu'il était encore en activité au sein du service du nettoyage. Il est décédé après une longue maladie qu'il a affrontée avec beaucoup de courage. A ses obsèques, il y avait beaucoup de ses collègues des services techniques, tous très émus. Les commerçants du marché se sont cotisés pour aider sa famille.

. / 2

Monsieur AUDELIN était quelqu'un qui faisait son travail avec discrétion, et ce n'était pas toujours un travail facile. Il avait beaucoup de bienveillance envers les autres.

J'ai en ce jour également une pensée pour Monsieur PIVET qui était magasinier aux services techniques. Il a pris sa retraite il y a peu de temps, et son épouse, Madame Nadine PIVET vient de décéder d'un cancer.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Monsieur AUDELIN et de Madame PIVET ».

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance. Il passe la parole à Madame FLEURY, adjointe aux Finances.

## **. BUDGET VILLE PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion,

**Considérant** que Le Receveur Municipal est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur.

**Considérant** qu'à ce titre, il doit enregistrer toutes les opérations qui sont incluses dans le Compte Administratif, budget principal et budgets annexes et tenir une comptabilité de dettes et créances de la commune de Honfleur.

**Considérant** que le Receveur Municipal est, en outre, responsable de la gestion comptable de la commune et à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées,

Madame FLEURY propose au Conseil Municipal d'adopter les Comptes de Gestion du budget Ville principal et budgets annexes du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2020, et de déclarer que les comptes de gestion du budget Ville, budget principal et budgets annexes pour l'exercice 2020, dressés par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . Adopte les Comptes de Gestion du budget Ville principal et budgets annexes du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2020,

. / .

. Déclare que les comptes de gestion du budget Ville, budget principal et budgets annexes pour l'exercice 2020, dressés par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Madame FLEURY remercie Madame NATIVELLE, Trésorière et l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur les comptes de gestion.

## **BUDGET VILLE PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 (n°2020/51a) approuvant le budget primitif 2020,

**Vu** la délibération en date du 21 octobre 2020 (n°2020/85a), approuvant la décision modificative relative à l'exercice 2020,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

**Vu** le rapport de présentation du compte administratif 2020 de la Ville effectué par Madame FLEURY, adjointe aux finances,

**Considérant** que Monsieur Michel LAMARRE, Maire, s'est retiré au moment du vote du compte administratif,

**Considérant** que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis au conseil municipal pour approbation,

Madame FLEURY propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 de la Ville dont les résultats sont les suivants :

		<b>Investissement (€)</b>	<b>Fonctionnement (€)</b>	<b>Total cumulé (€)</b>
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	3 729 665,84	19 847 632,53	23 577 298,37
	Mandats émis (B)	3 830 777,18	17 362 689,61	21 193 466,79
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>-101 111,34</b>	<b>2 484 942,92</b>	<b>2 383 831,58</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>-1 706 315,44</b>	<b>1 745 735,67</b>	<b>39 420,23</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>-1 807 426,78</b>	<b>4 230 678,59</b>	<b>2 423 251,81</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)	338 625,16		

<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>	<b>-338 625,16</b>		<b>-338 625,16</b>
---	--------------------	--	--------------------

<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>	<b>-2 146 051,94</b>	<b>4 230 678,59</b>	<b>2 084 626,65</b>
----------------------------------	----------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2020 de la Ville de Honfleur, conforme au Compte de Gestion du Trésorier.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGETS ANNEXES VILLE DE HONFLEUR**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 (n°2020/51a) approuvant le budget primitif 2020,

**Vu** les délibérations approuvant les décisions modificatives relative à l'exercice 2020 en date du :

- 21 octobre 2020 n°2020/85b : DM1 Budget annexe Carrefour de l'emploi,
- 21 octobre 2020 n°2020/85c : DM1 Budget annexe Vieux Bassin,
- 16 décembre 2020 n°2020/104a : DM1 Budget annexe Cinéma,
- 16 décembre 2020 n°2020/104b : DM2 Budget annexe Vieux Bassin,

**Vu** les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par le comptable public,

**Vu** le rapport de présentation des comptes administratifs 2020 de la Ville, annexé à la présente délibération,

**Considérant** que Monsieur Michel LAMARRE, Maire, s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs des budgets annexes,

**Considérant** que les comptes administratifs des budgets annexes présentent les résultats comptables de l'exercice et doivent être soumis au conseil municipal pour approbation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Comptes Administratifs 2020 des budgets annexes de la Ville dont les résultats sont les suivants :

### **Budget annexe : Parking du Bassin du Centre**

		<b>Investissement (€)</b>	<b>Fonctionnement (€)</b>	<b>Total cumulé (€)</b>
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	23 939,00	909 600,26	933 539,26
	Mandats émis (B)	5 850,83	1 995 732,01	2 001 582,84
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>18 088,17</b>	<b>-1 086 131,75</b>	<b>-1 068 043,58</b>

<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>48 850,60</b>	<b>1 456 895,83</b>	<b>1 505 745,43</b>
---------------------------------	------------------	---------------------	---------------------

<b>(3) TOTAL (1+2)</b>	<b>66 938,77</b>	<b>370 764,08</b>	<b>437 702,85</b>
------------------------	------------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)			
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				

<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>	<b>66 938,77</b>	<b>370 764,08</b>	<b>437 702,85</b>
----------------------------------	------------------	-------------------	-------------------

Mme BUDIN

« Pourquoi les chiffres en fonctionnement sont-ils aussi élevés ? »

Mme FLEURY

« C'est l'un des budgets qui rapporte le plus. Il est normal que les chiffres soient élevés en fonctionnement, car c'est là qu'il y a le plus de recettes. En investissement, on avait prévu en 2020 300 000 € de travaux à faire sur le parking du Bassin du Centre, mais en raison du COVID ces travaux n'ont pas été faits. En 2021, on a reporté cette somme en investissement + 50 000 €.

Mme BUDIN

« Je félicite et remercie les équipes pour le travail effectué ».

Mme FLEURY

« Toute l'équipe du service financier dont le Directeur Financier, le Directeur Général des Services et moi-même sommes à votre disposition pour vous donner les renseignements que vous souhaiteriez, car il est difficile de digérer les notions comptables ».

Dr SAUDIN

« Marie-Noëlle BUDIN n'a pas été acceptée à la Commission des Finances. Il ne faudra pas vous plaindre de ne pas nous avoir à certaines réunions ».

Mme FLEURY

« Nous n'avons pas pu accepter sa présence à la Commission des Finances, dont elle n'est pas membre. Cela n'aurait pas été légal ».

### **Budget annexe : Cinéma Henri Jeanson**

		<b>Investissement (€)</b>	<b>Fonctionnement (€)</b>	<b>Total cumulé (€)</b>
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	572,00	96 488,21	97 060,21
	Mandats émis (B)		100 817,52	100 817,52
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>572,00</b>	<b>-4 329,31</b>	<b>-3 757,31</b>

<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>110 389,02</b>	<b>15 255,63</b>	<b>125 644,65</b>
---------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

<b>(3) TOTAL (1+2)</b>	<b>110 961,02</b>	<b>10 926,32</b>	<b>121 887,34</b>
------------------------	-------------------	------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)			
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				

<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>	<b>110 961,02</b>	<b>10 926,32</b>	<b>121 887,34</b>
----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

### **Budget annexe : Boutiques des Maisons Satie**

		Investissement (€)	Exploitation (€)	Total cumulé (€)
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	0,00	12 511,77	12 511,77
	Mandats émis (B)	0,00	1 639,41	1 639,41
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>0,00</b>	<b>10 872,36</b>	<b>10 872,36</b>

<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>62 787,57</b>	<b>62 787,57</b>
---------------------------------	-------------	------------------	------------------

<b>(3) TOTAL (1+2)</b>	<b>0,00</b>	<b>73 659,93</b>	<b>73 659,93</b>
------------------------	-------------	------------------	------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
		Restes à réaliser - dépenses (D)		
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				

<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>	<b>0,00</b>	<b>73 659,93</b>	<b>73 659,93</b>
----------------------------------	-------------	------------------	------------------

### **Budget annexe : Lot Mont de Gonneville**

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	0,00	75 281,00	75 281,00
	Mandats émis (B)	0,00		
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>0,00</b>	<b>75 281,00</b>	<b>75 281,00</b>

<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>269 396,07</b>	<b>269 396,07</b>
---------------------------------	--	-------------------	-------------------

<b>(3) TOTAL (1+2)</b>	<b>0,00</b>	<b>344 677,07</b>	<b>344 677,07</b>
------------------------	-------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
		Restes à réaliser - dépenses (D)		
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				

<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>	<b>0,00</b>	<b>344 677,07</b>	<b>344 677,07</b>
----------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

. / 7

### **Budget annexe : Bâtiments Entrée Est**

		Investissement (€)	Exploitation (€)	Total cumulé (€)
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	17 027,00	43 255,03	60 282,03
	Mandats émis (B)	19 611,75	36 685,73	56 297,48
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>-2 584,75</b>	<b>6 569,30</b>	<b>3 984,55</b>

<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>104 046,96</b>	<b>98 123,38</b>	<b>202 170,34</b>
---------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

<b>(3) TOTAL (1+2)</b>	<b>101 462,21</b>	<b>104 692,68</b>	<b>206 154,89</b>
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)			
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				

<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>	<b>101 462,21</b>	<b>104 692,68</b>	<b>206 154,89</b>
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

### **Budget annexe : Le petit train**

		Investissement (€)	Exploitation (€)	Total cumulé (€)
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	21 320,00		21 320,00
	Mandats émis (B)		30 994,20	30 994,20
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>21 320,00</b>	<b>-30 994,20</b>	<b>-9 674,20</b>

<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>85 280,00</b>	<b>94 074,92</b>	<b>179 354,92</b>
---------------------------------	------------------	------------------	-------------------

<b>(3) TOTAL (1+2)</b>	<b>106 600,00</b>	<b>63 080,72</b>	<b>169 680,72</b>
------------------------	-------------------	------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)			
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				

<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>	<b>106 600,00</b>	<b>63 080,72</b>	<b>169 680,72</b>
----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

. / .

**Budget annexe : Carrefour de l'emploi**

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	3 010,07	348 152,20	351 162,27
	Mandats émis (B)	993,30	298 792,33	299 785,63
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>2 016,77</b>	<b>49 359,87</b>	<b>51 376,64</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>16 120,80</b>	<b>15 911,57</b>	<b>32 032,37</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>18 137,57</b>	<b>65 271,44</b>	<b>83 409,01</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)			
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				
<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>		<b>18 137,57</b>	<b>65 271,44</b>	<b>83 409,01</b>

**Budget annexe : Quais Vieux Bassin**

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>	Titres de recettes émis (A)	20 567,00	76 172,37	96 739,37
	Mandats émis (B)		337 067,88	337 067,88
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>20 567,00</b>	<b>- 260 895,51</b>	<b>-240 328,51</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>40 390,45</b>	<b>358 543,98</b>	<b>398 934,43</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>60 957,45</b>	<b>97 648,47</b>	<b>158 605,92</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)			
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>				
<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>		<b>60 957,45</b>	<b>97 648,47</b>	<b>158 605,92</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les Comptes Administratifs 2020 des budgets annexes de la Ville de Honfleur, conformes aux Comptes de Gestion du Trésorier.

Monsieur BREVAL, conseiller municipal arrive pour participer à la réunion de conseil municipal.

## . BUDGET VILLE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 du budget Ville de la commune de Honfleur,

**Considérant** que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

**Considérant** que lorsque le Compte Administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, le Compte Administratif 2020 du budget principal Ville, et constaté un excédent de fonctionnement de 4 230 678,59 euros,

Madame FLEURY propose au Conseil Municipal :

. De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement		4 230 678,59 €
Déficit d'investissement		(A) -1 807 426,78 €
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) 338 625,16 €
Besoin de financement (A + B – C)		-2 146 051,94 €

. D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2021 (€)	
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement C/1068  (Titre de recettes à émettre)	2 146 051,94€
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	2 084 626,65€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les affectations de résultats arrêtés ci-dessus du budget principal de la Ville de l'exercice 2020.

### **. VILLE – BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**Vu** les Comptes Administratifs 2020 budgets annexes et les Comptes de Gestion 2020 des budgets annexes Ville de la commune de Honfleur,

**Considérant**, que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

**Considérant**, lorsque le Compte Administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, les Comptes Administratifs 2020 des budgets annexes Ville,

Madame FLEURY propose au Conseil Municipal :

#### **Budget annexe : Parking du Bassin du Centre**

- **De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :**

Résultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement	370 764,08€

Excédent d'investissement		(A) 66 938,77€
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(D)€
	Dépenses	(E) €
Excédent de financement (A + B – C)		66 938,77€

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

Affectation sur 2021 (€)	
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement C/1068  (Titre de recettes à émettre)	259 122,23€
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	111 641,85€

#### **Budget annexe : Cinéma Henri Jeanson**

- **De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :**

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement	10 926,32€	
Excédent d'investissement	(A) 110 961,02€	
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)	110 961,02€	

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	10 926,32€

**Budget annexe : Boutiques des Maisons Satie**

- De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement		73 659,93 €
Déficit d'investissement		(A) €
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) €
Besoin de financement (A + B – C)		€

- D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	73 659,93 €

**Budget annexe : Lot Mont de Gonneville**

- De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement		344 677,07€
Déficit d'investissement		(A) €
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) €
Besoin de financement (A + B – C)		€

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	344 677,07€

**Budget annexe : Bâtiments Entrée Est**

- **De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :**

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement		104 692,68€
Excédent d'investissement		(A) 101 462,21€
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)		101 462,21€

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	104 692,68€

**Budget annexe : Le petit train**

- **De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :**

Résultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement	63 080,72€
Excédent d'investissement	(A) 106 600,00€

Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) €
Besoin de financement (A + B – C)		€

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	63 080,72€

- **De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :**

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement	65 271,44€	
Excédent d'investissement	(A) 18 137,57 €	
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)		18 137,57€

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	65 271,44€

**Budget annexe : Quais Vieux Bassin**

- **De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :**

Résultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement	97 648,47€
Excédent d'investissement	(A) 60 957,45€

Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)		€

- **D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	97 648,47€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les affectations de résultats arrêtés ci-dessus des budgets annexes de la Ville de l'exercice 2020.

## **. BUDGET PRIMITIF 2021 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des impôts,

**Vu** l'article 16 de la Loi 2019-1479 du 28 décembre 2019, adoptant la loi de finances 2020

**Considérant** que la Ville de Honfleur n'a pas à voter de taux communal de Taxe d'habitation pour l'année 2021.

**Considérant** que dès 2021, les pertes de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation seront compensées par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Considérant** l'engagement pris par l'Etat d'une compensation à l'Euro près des Collectivités Territoriales, un dispositif d'équilibrage, reposant sur un coefficient correcteur, sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Fixe comme suit les taux d'imposition des 2 taxes pour 2021 :

	<b>Taux 2020</b>	Taux 2021 part communale	Taux 2021 part départementale	<b>Taux 2021 communal</b>
<b>Taxe foncière bâtie</b>	<b>24,53 %</b>	24,53 %	22,10 %	<b>46,63 %</b>
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>23,36 %</b>	23,36 %		<b>23,36 %</b>

M. LE MAIRE

« Malgré un budget serré, comme vous pouvez le constater, on n'augmente pas les taux.

## **BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 10 mars 2021 (délibération n°2021-11),

Vu le projet de Budget Primitif 2021 de la Ville de Honfleur, présenté à la Commission des Finances du 22 mars 2021, selon les principes budgétaires et les règles de la comptabilité publique,

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2021 de la Ville, annexé à la présente délibération,

Considérant qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet du budget primitif pour l'exercice 2021, équilibré en dépenses et en recettes, a été élaboré.

Le Conseil Municipal est invité :

▪ à adopter le Budget Primitif 2021 budget principal de la Ville qui s'établit en équilibre :

en section de fonctionnement à 19 060 676,00 €

en section d'investissement à 9 364 873,94 €

Madame FLEURY rappelle que les grandes lignes du budget primitif 2021 ont été définies dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, dont la présentation a été actée par le conseil municipal le 10 mars 2021.

Elle indique que la Ville a maîtrisé ses dépenses, permettant ainsi de dégager un excédent de fonctionnement, confirmant la démarche volontaire d'une bonne gestion des deniers publics instaurée ces dernières années par la municipalité. Elle précise que ces efforts permettent à la commune de présenter un budget 2021 dégagant un autofinancement sur l'exercice de 1.7 M € (virements de section à section + amortissements), que ce résultat ne doit pas entraîner un affaiblissement des efforts réalisés les années précédentes, afin de pérenniser les services à la population et ses capacités d'investissement.

Mme FLEURY

« Dans ce contexte, les grandes orientations pour le budget 2021 sont :

- . Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- . Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale,
- . Pas d'augmentation de la tarification des services,
- . Les actions et les projets seront ceux présentés lors du D.O.B. autour des priorités suivantes que sont l'éducation, l'enfance, les solidarités, l'écologie ou la sécurité,
- . En investissement : aménagements intérieurs de la Lieutenance, consolidation du bâti du Manoir du Désert, poursuite des études de programmation des deux écoles.

Mme BUDIN

« Dans le Débat d'Orientation Budgétaire, vous avez dit que vous alliez recruter plusieurs personnes. Dans le budget, je n'en vois pas la traduction chiffrée »

M. SAUDIN

« Je ne comprends pas les différences de chiffres au chapitre « Fêtes et Cérémonies » : au compte administratif, je vois 19 000 €, au budget primitif 2020 : 35 000 € et cette année au budget primitif : 80 000 €. ».

Mme FLEURY

« Nous avons regroupé sur une même ligne les budgets de plusieurs services ».

M. LE MAIRE

« On a remis les chiffres d'avant COVID, misant sur la reprise des activités. Et il faut souligner qu'en 2020, on a voté le budget en juillet ».

Mme FLEURY

« Lorsque vous voyez cette somme, sachez qu'il va falloir attendre la fin de l'année pour connaître les chiffres exacts de dépenses. On est partis d'une manière optimiste, mais nous ne sommes pas certains de dépenser la somme inscrite, loin de là ».

M. LE MAIRE

« On s'adaptera ».

A 19 H 15 arrive Madame LALART, conseiller municipal.

Mme BUDIN

« Ne pourrait-il pas y avoir des économies substantielles de faites au niveau des emprunts souscrits, dont les taux sont assez élevés. Sans doute y a-t-il des opportunités de les renégocier ».

Mme FLEURY

« On a déjà procédé à des renégociations de taux en 2015. En 2021, nous avons prévu de nouvelles renégociations. Des démarches vont être entreprises en ce sens ».

Dr SAUDIN

« Je ferai une remarque un peu plus générale concernant le vote du budget. On ne peut pas se contenter d'une énumération de chiffres. Nous disposons de nombreux bâtiments sous-exploités, par exemple l'immeuble de la rue de l'Homme de Bois. Il y a urgence à résoudre le problème des écoles, le relogement des Petits Moussaillons, le stationnement, des maisons à restaurer, le CIAP en cours, la Mora dont le coût sera élevé. Je plaide pour qu'on avance vite sur ces projets. Il ne faut pas tout vouloir prendre en même temps.

Voyez l'état du lavoir. Si vous montez la Côte de Grace, vous constaterez qu'il y a des barrières et clôtures effondrées ; le skate est abandonné ... Il faut donner un choix sur les projets aux habitants, c'est ce que voudrait la démocratie : donner la parole aux habitants. Je plaide pour un programme bien affiché et prioritairement pour les projets qui ont un intérêt pratique pour les habitants : circulation – stationnement – centre commercial pour le Plateau. A Pont-l'Evêque par exemple, il y a un centre commercial. Sur le Plateau, il n'y a rien. Il y a tant de choses à faire ; définissez des priorités ».

M. LE MAIRE

« L'exercice budgétaire est un moment particulier. Pour le R.O.B., on va dans le détail. Toutes ces réflexions auraient pu être faites le 10 mars. Aujourd'hui on vote sur les chiffres définitifs proposés pour le budget primitif. Et à travers ces chiffres, on parle du quotidien des Honfleurais.

Pour les Petits Moussaillons, des opportunités s'offrent à la réflexion avec les écoles actuelles qui pourraient se libérer. On a prévu des rendez-vous avec la CAF et la PMI pour discuter de ce dossier.

Les projets demandent du temps avant d'aboutir. Une ville se développe au fur et à mesure de ses possibilités financières et au fur et à mesure des opportunités qu'il faut savoir saisir. Depuis des mois, avec les services techniques, nous travaillons sur les écoles, les Petits Moussaillons, la rue Haute, la rue Chaussée, et tout cela concerne le quotidien des Honfleurais. Pour le Manoir du Désert, on a bénéficié de subventions importantes. On en fait un projet de développement durable.

Il est normal que tu sois dans la posture, François avec le budget.

Aujourd'hui, les projets touristiques que nous avons sont des projets locaux. La Lieutenance en est un exemple. Et La Mora aura de nombreuses retombées dans divers domaines. C'est un projet local formidable. Les Honfleurais sont contents que leurs élus aient sauvé le môle et ses bâtiments, avec le Conseil Départemental.

Nos projets ne sont pas uniquement touristiques ; ils sont tournés vers les habitants. On a récupéré la Lieutenance, les bâtiments du môle ; cela c'est le patrimoine des Honfleurais.

Quant au stationnement, on a voté hier en CCPHB un projet sur la mobilité, avec une étude sur les pistes cyclables, sur le ferroviaire pour les habitants de la CCPHB. Ce qui est fait pour le stationnement est déjà formidable. Les habitants tant de Honfleur que de la CCPHB bénéficient d'un abonnement à l'année à un tarif vraiment préférentiel, alors que pour certaines autres villes, ce tarif est mensuel. A Honfleur, on est victime de son succès. Cours Albert Manuel, rue de la République, on va réglementer le stationnement pour faciliter l'accès aux commerces. Nous avons une ville qui séduit, mais quand on concrétise des projets, ils profitent aux Honfleurais, tout en séduisant les visiteurs. Un beau projet est également à l'étude, c'est celui de la réalisation d'un pôle nautique. Nous en avons déjà visité trois. Ce sera un booster économique. Si on peut faire des projets de grande envergure grâce au tourisme, on a réussi à garder l'authenticité de la ville. Nous sommes en train de négocier avec le Département pour récupérer des terrains pour le stationnement, mais il faut savoir que le temps d'une ville n'est pas celui d'un individu. Et les législations évoluant en permanence, on doit s'adapter et souvent les montants des projets évoluent également en fonction des nouvelles réglementations ».

Mme BUDIN

« Dans le compte administratif, on parle de divers projets : rénovation du Bouloir, lumières bleues ... mais pour les décisions du quotidien, comment sont choisies les priorités. Elles ne le sont pas en conseil municipal, pas en commissions, alors je m'interroge ».

M. LE MAIRE

« Normalement, le travail se fait en commissions. En ce qui concerne le lavoir de la rue Foulerie, c'est un des éléments du patrimoine. Il n'y avait pas besoin de commission pour dire qu'il y avait urgence à le réparer. Quant aux lumières bleues, il y avait urgence à faire quelque chose après les accidents survenus. Certaines villes ont fait de même, et les résultats ont été positifs. Quant à La Mora, c'est le Département qui va intervenir prioritairement, mais en étroite collaboration avec la C.C.P.H.B. et la Ville. Maintenant, c'est officiel, c'est le Département qui porte le projet. J'ai d'ailleurs demandé au Département de pouvoir présenter le projet en conseil restreint.

Je rappelle aux adjoints qu'ils doivent présenter les dossiers en commission ».

Monsieur le Maire donne ensuite les montants proposés pour les diverses sections du B.P. Ville :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

**- RECETTES :**

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	2 224 150,35
Chapitre 73	Impôts et taxes	11 466 988,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 713 831,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 015 000,00
Chapitre 013	Atténuations de charges	140 000,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	406 080,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 084 626,65

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement : 19 060 676,00 €**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 179 631,00
Chapitre 012	Charges de personnel	9 788 574,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 959 300,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	211 118,00
Chapitre 66	Charges financières	192 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	35 400,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	944 653,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	750 000,00

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement 19 060 676,00 €**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

**- RECETTES :**

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	595 000,00
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 146 051,94
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	1 514 150,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 899 804,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	944 653,00
Chapitre 024	Produits des cessions	435 000,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	750 000,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	80 215,00

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 9 364 873,94 €**

**- DEPENSES :**

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	66 000,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	168 335,99
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	130 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 539 482,97
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 367 333,20
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	406 080,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	80 215,00
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	1 807 426,78

**\* Total des dépenses de la section d'investissement : 9 364 873,94 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif 2021 « Budget Principal » qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses avec 27 votes, 23 « pour »

et 4 « abstentions : M. SAUDIN, M. AMBOS (pouvoir à Mme HERON-BUDIN), Mme LALART, Mme HERON-BUDIN ».

## **. BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGETS ANNEXES)**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 10 mars 2021 (délibération n°2021-11),

Vu le projet de Budget Primitif 2021 des budgets annexes de la Ville de Honfleur, présenté à la Commission des Finances du 22 mars 2021, selon les principes budgétaires et les règles de la comptabilité publique,

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2021 des budgets annexes de la Ville, annexé à la présente délibération,

Considérant qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet du budget primitif des budgets annexes pour l'exercice 2021, équilibré en dépenses et en recettes, a été élaboré.

Le Conseil Municipal est invité :

- à adopter les Budgets Primitifs 2021 des budgets annexes de la Ville qui s'établissent en équilibre :

- 
- 

### **Budget annexe : Parking du Bassin du Centre**

-en section de fonctionnement à	911 641,85 €
-en section d'investissement à	350 000,00 €

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>
---

**- RECETTES :**

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	800 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	111 641,85

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 911 641,85€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	211 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	676 702,85
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 939,00

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 911 641,85€**

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>
--

**- RECETTES :**

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	66 938,77
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	259 122,23
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 939,00

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 350 000,00€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	350 000,00
-------------	-----------------------------	------------

**\* Total des dépenses de la section d'investissement: 350 000,00€**

**Budget annexe : Cinéma Henri Jeanson**

- en section de fonctionnement à	123 014,00 €
- en section d'investissement à	111 324,02 €

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>
---

**- RECETTES :**

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	40 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	72 087,68
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	10 926,32

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 123 014,00€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	55 450,00
Chapitre 012	Charges de personnel	62 000,00
Chapitre 66	Charges financières	5 200,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	364,00

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 123 014,00€**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**- RECETTES :**

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	110 961,02
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	363,00

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 111 324,02€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	111 324,02
-------------	-----------------------------	------------

**\* Total des dépenses de la section d'investissement: 111 324,02€**

**Budget annexe : Boutiques des Maisons Satie**

- en section de fonctionnement à 83 659,93 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**- RECETTES :**

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	10 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	73 659,93

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 83 659,93€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	10 100,00
Chapitre 66	Charges financières	73 559,93

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 83 659,93€**

**Budget annexe : Lot Mont de Gonneville**

- en section de fonctionnement à 454 277,07€

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>
---

**- RECETTES :**

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	109 600,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	344 677,07

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 454 277,07€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	2 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	452 277,07

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 454 277,07€**

**Budget annexe : Bâtiments Entrée Est**

- en section de fonctionnement à 151 006,83 €  
- en section d'investissement à 118 489,21 €

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>
---

**- RECETTES :**

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	3 314,15
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	43 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	104 692,68

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 151 006,83 €**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	19 000,00
--------------	-----------------------------	-----------

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	106 978,67
Chapitre 66	Charges financières	8 001,16
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 027,00

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 151 006,83 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**- RECETTES :**

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	101 462,21
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 027,00

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 118 489,21 €**

**- DEPENSES :**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	98 489,21

**\* Total des dépenses de la section d'investissement: 118 489,21€**

### **Budget annexe : Le petit train**

- en section de fonctionnement à 63 080,72 €
- en section d'investissement à 127 920,00 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**- RECETTES :**

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	63 080,72
--------------	------------------------------------	-----------

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 63 080,72 €**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	25 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	16 760,72
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	21 320,00

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 63 080,72 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**- RECETTES :**

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	106 600,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	21 320,00

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 127 920,00€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	127 920,00
-------------	-----------------------------	------------

**\* Total des dépenses de la section d'investissement: 127 920,00€**

**Budget annexe : Carrefour de l'emploi**

- en section de fonctionnement à 364 671,44 €
- en section d'investissement à 19 691,87 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**- RECETTES :**

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	1 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	108 400,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	190 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	65 271,44

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 364 671,44 €**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	363 117,14
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 554,30

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 364 671,44 €**

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>
--

**- RECETTES :**

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	18 137,57
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 554,30

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 19 691,87 €**

**- DEPENSES :**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	19 691,87
-------------	-----------------------------	-----------

**\* Total des dépenses de la section d'investissement: 19 691,87 €**

**Budget annexe : Quais Vieux Bassin**

- en section de fonctionnement à 204 568,00 €
- en section d'investissement à 81 525,45 €

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>
---

**- RECETTES :**

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	15 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	62 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	29 919,53
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	97 648,47

**\* Total des recettes de la section de fonctionnement: 240 568,00€**

**- DEPENSES :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	94 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel	90 000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 568,00

**\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 204 568,00€**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

- **RECETTES :**

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	60 957,45
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 568,00

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 81 525,45 €**

- **DEPENSES :**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	81 525,45
-------------	-----------------------------	-----------

**\* Total des dépenses de la section d'investissement : 81 525,45 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

• **ADOpte les Budgets Primitifs 2021 « Budgets Annexes » qui s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses :**

- - Budget annexe : Parking du Bassin du Centre, avec 27 votes, 26 « pour » et 1 « abstention : Mme HERON-BUDIN »
  - 
  - Budget annexe : Cinéma Henri Jeanson, à l'unanimité
  - 
  - Budget annexe : Boutiques des Maisons Satie, à l'unanimité
  - 
  - Budget annexe : Lot Mont de Gonneville, à l'unanimité
  - 
  - Budget annexe : Bâtiments Entrée Est, à l'unanimité
  - 
  - Budget annexe : Le petit train, à l'unanimité
  - 
  - Budget annexe : Carrefour de l'emploi, à l'unanimité
  - 
  - Budget annexe : Quais Vieux Bassin, à l'unanimité

M. ALVAREZ

« Je souhaite féliciter Madame FLEURY au nom de mes collègues. Sa présentation a nécessité beaucoup de travail en amont. Bravo à elle : »

Mme FLEURY

« Merci de vos félicitations et permettez-moi, moi aussi, d'adresser des remerciements au D.G.S., au Directeur Financier et à toute son équipe qui ont travaillé à mes côtés pour l'élaboration de ces documents budgétaires. »

. / .

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ENTENDU** l'avis des commissions intéressées,

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2021 aux diverses Associations les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé,

q	Association	Accord 2021
1: Asso. Locales	A.C.R.O. contrôle de radioactivité dans l'Ouest	100,00 €
1: Asso. Locales	EAGE" Ecole d'Art Graphique de l'Estuaire	500,00 €
1: Asso. Locales	Amicale des Anciens Combattants "veuves et orphelins"	350,00 €
1: Asso. Locales	Amicale des Anciens Combattants "tous conflits"	550,00 €
1: Asso. Locales	Amicale des Médailleurs du Travail	245,00 €
1: Asso. Locales	Amicale Donneurs de sang bénévoles Honfleur / Canton	250,00 €
1: Asso. Locales	Amicale du Personnel Communal	32 000,00 €
1: Asso. Locales	ANCRE	150,00 €
1: Asso. Locales	APAEI - Parents/Amis d'Enfants Inadaptés Côte Fleurie	800,00 €
1: Asso. Locales	Asso des Conciliateurs de Justice de Basse-Nie	100,00 €
1: Asso. Locales	Asso des Démobilisés de Pennedepie/Vasouy	100,00 €
1: Asso. Locales	Association Honfleur Jardin	8 000,00 €
1: Asso. Locales	Association Honfleur 1939/1945	500,00 €
1: Asso. Locales	AVF Honfleur - Accueil des Villes Françaises	600,00 €
1: Asso. Locales	Chasseurs de la Basse-Seine rive gauche	1 000,00 €
1: Asso. Locales	Ecole du Chat à Honfleur	1 300,00 €
1: Asso. Locales	FNACA Pont l'Eveque, St Martin, Honfleur	600,00 €
1: Asso. Locales	Ligue contre le Cancer - Comité Dép Caen	200,00 €
1: Asso. Locales	Photo-Club Honfleurais	750,00 €
1: Asso. Locales	Proxim'Services du Pays d'Auge	1 000,00 €
1: Asso. Locales	SIAD Vallée d'Auge	800,00 €
1: Asso. Locales	Soc Nationale de Sauvetage en Mer	3 500,00 €
1: Asso. Locales	Société "Saint Vincent de Paul"	500,00 €
1: Asso. Locales	Société des Courses du Pays d'Auge	305,00 €
1: Asso. Locales	Société des Marins de Honfleur	4 000,00 €
1: Asso. Locales	Société des Marins de Honfleur (subv except)	5 000,00 €
1: Asso. Locales	Visite des Malades dans Ets Hospitaliers (VMEH)	100,00 €
1: Asso. Locales	centre socioculturel Jeunes Séniors Familles	40 000,00 €
1: Asso. Locales	CASIMIR	500,00 €
1: Asso. Locales	Un autre regard	300,00 €
1: Asso. Locales	Asso. Honfleuraise les Vieux Gréements	1 000,00 €
1: Asso. Locales	Association des amis de l'Eglise St Léonard de Honfleur	300,00 €
1: Asso. Locales	Les nouveaux peintres de l'estuaire	150,00 €
	<b>1: Asso. Locales</b>	<b>105 550,00 €</b>

2: Asso. Diverses	ADMR D'ABLON	200,00 €
2: Asso. Diverses	Asso "Le Pays d'Auge"	500,00 €
2: Asso. Diverses	La Prévention Routière du Calvados	200,00 €
2: Asso. Diverses	CRIIRAD (rech et Info Indép sur la Radioactivité)	180,00 €
2: Asso. Diverses	SOS AMITIE LE HAVRE	200,00 €
2: Asso. Diverses	Deauville Sailing Club	500,00 €
2: Asso. Diverses	Pays d'auge cœur Normandie (action 1)	400,00 €
2: Asso. Diverses	CDAD14 - Conseil dep. d'accès au droit du Calvados	2 000,00 €
2: Asso. Diverses	Association itinéraires	200,00 €
2: Asso. Diverses	Les Focales du Pays d'Auge	2 000,00 €
2: Asso. Diverses	Les Ecuries Saint Héliér	500,00 €
	<b>2: Asso. Diverses</b>	<b>6 880,00 €</b>
3: Asso. sportives	Honfleur-Gym	3 400,00 €
3: Asso. sportives	Judo Club de Honfleur / Judo	4 500,00 €
3: Asso. sportives	Asso Honfleuraise de YOGA IYENGAR	100,00 €
3: Asso. sportives	Baseball Club de Honfleur	1 000,00 €
3: Asso. sportives	C.S.H. - Section Basket	1 500,00 €
3: Asso. sportives	C.S.H. - Section Football (séniors)	8 500,00 €
3: Asso. sportives	C.S.H. - Section Football (Activités Jeunes)	15 000,00 €
3: Asso. sportives	C.S.H. - Section Handball	11 000,00 €
3: Asso. sportives	Cap Forme EPGV	400,00 €
3: Asso. sportives	Cercle Nautique de Honfleur (action 1)	3 000,00 €
3: Asso. Sportives	Cercle Nautique Ecole de Voile (action 2)	9 000,00 €
3: Asso. sportives	Cercle Nautique de Honfleur (action 3)	2 000,00 €
3: Asso. sportives	Club Honfleurais d'Activités Nautiques	4 000,00 €
3: Asso. sportives	Club Honfleurais de Tennis de Table	1 800,00 €
3: Asso. sportives	Judo Club du Pays d'Auge	3 900,00 €
3: Asso. sportives	Karaté-Club de l'Estuaire	1 500,00 €
3: Asso. sportives	La Pétanque Honfleuraise	800,00 €
3: Asso. sportives	Ring Honfleurais	2 500,00 €
3: Asso. sportives	Rugby-Athlétic Club Honfleurais	1 500,00 €
3: Asso. sportives	Société Colombophile "L'Hirondelle"	1 000,00 €
3: Asso. sportives	Tennis-Club Honfleurais	6 000,00 €
3: Asso. sportives	Le Lotus Blanc (Yoga Harmonie)	650,00 €
3: Asso. Sportives	Les godasses st Sauveuraises	300,00 €
	<b>3: Asso. Sportives</b>	<b>83 350,00 €</b>
4: Asso. Scolaires	A.P.E. La Clé des Champs	700,00 €
4: Asso. Scolaires	APE "La Marelle"	700,00 €
4: Asso. Scolaires	Asso Sportive du Collège Alphonse Allais	2 000,00 €
4: Asso. Scolaires	USEP Caubrière	700,00 €
4: Asso. Scolaires	Cascade	2 500,00 €
4: Asso. Scolaires	Parents d'élèves Collège-Lycée de Honfleur	250,00 €
4: Asso. Scolaires	USEP Monet / Champlain	700,00 €
4: Asso. Scolaires	USEP Beaulieu	700,00 €
	<b>4: Asso. Scolaires</b>	<b>8 250,00 €</b>

5: Asso. Culturelles	contre courant	3 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Les z'ateliers de la tête de bois - Ateliers, médiation culturelle	600,00 €
5: Asso. Culturelles	Les z'ateliers de la tête de bois - Festival Paroles-Paroles	6 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Académie des Artistes Honfleurais	400,00 €
5: Asso. Culturelles	Asso "Les Racines de Honfleur" subv -salon du livre	6 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Asso des Amis d'Alphonse Allais	2 400,00 €
5: Asso. Culturelles	Asso "Le Comité des jumelages"	6 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Asso Musicale et Chorale Erik Satie	1 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Comité des Fêtes de Vasouy	600,00 €
5: Asso. Culturelles	Compagnie du Souffle 14	600,00 €
5: Asso. Culturelles	Culture et Patrimoine	1 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Estuaire d'en Rire	28 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Honfleur Harmonie (Ecole de Musique)	2 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Les Amis du Festival du Cinéma Russe	30 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Société des Amis du Musée Eugène Boudin (SAMEB)	5 000,00 €
5: Asso. Culturelles	Société du Vieux Honfleur	1 400,00 €
	<b>5: Asso. Culturelles</b>	<b>94 000,00 €</b>
		<b>298 030,00 €</b>

Les Membres du Conseil Municipal adhérents d'une Association subventionnée n'ont pas pris part au vote.

#### **Le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de chaque Association le montant qui lui est accordé.

**DIT** que la dépense pourra être prélevée sur l'article 6574 du budget.

**PRECISE** que pour chaque Association, un acompte sera versé d'un montant de 50 % pour un montant attribué au-delà de 2 000 €, le solde sera versé au vu des bilans d'activités présentés par les Associations au cours de l'année selon l'évolution de la situation sanitaire et des activités et manifestations qui auront eu lieu.

### **AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-01 - LA LIEUTENANCE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction comptable M14,

**Considérant**, que la procédure d'autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

**Considérant** les dispositions de l'article L.2311.3 du Code général des collectivités territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme

pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune.

Compte tenu de la pluri annualité du programme de la Lieutenance prévu par la Commune, il convient d'établir une autorisation de programme selon le tableau ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
	CP votés TTC	CP votés TTC
2021	1 820 000 €	1 200 000€
2022	610 000 €	200 000€
<b>TOTAL AP</b>	<b>2 430 000€</b>	<b>1 400 000€</b>

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à établir une autorisation de programme pour la Lieutenance selon le tableau présenté ci-dessus.

### **CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 21 décembre 2020, Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires a notifié la sélection de la Ville de Honfleur, avec Beuzeville et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain ».

Ce programme vise à renforcer les fonctions essentielles de centralité assurées par les communes de moins de 20 000 habitants, en termes d'accès aux services, aux commerces, à la santé, aux activités économiques, événementielles, culturelles, etc...

Il offre la possibilité de renforcer l'ingénierie du territoire, en lui faisant bénéficier de l'appui d'un réseau de partenaires aux niveaux national, régional et départemental, et en finançant un poste de chef de projet à 75% sur la durée du mandat, pour définir et porter les projets qui permettront de répondre aux objectifs du programme, qui permettra de mobiliser les subventions d'investissement de l'Etat de manière préférentielle.

La candidature du territoire a été portée par la CCHPB, en association avec les villes de Honfleur et de Beuzeville.

Elle repose sur les orientations suivantes : mobilités, réhabilitation de l'habitat, renforcement de l'attractivité commerciale, maîtrise du foncier, consolidation des services publics de proximité, transition écologique, culture, patrimoine et tourisme.

Afin de confirmer l'engagement des collectivités dans ce programme, il est nécessaire de conclure une convention d'adhésion avec l'Etat et les autres partenaires associés au programme, à savoir la Région et les Départements de l'Eure et du Calvados.

La convention porte sur une durée de 18 mois, et précise les modalités d'organisation et de gouvernance du programme. Cette convention permettra de préfigurer une convention d'Opération de Revitalisation Rurale (ORT), qui prendra la suite jusqu'à la fin du mandat.

Il est proposé que la CCPHB coordonne le programme, recrute et encadre le chef de projet, qui sera partiellement mis à disposition des communes pour les accompagner dans leurs projets. Le reste à charge du poste serait réparti de la manière suivante : 50% CCPHB, 25% Ville de Honfleur et 25% Ville de Beuzeville.

A l'issue de cette période, les collectivités sont appelées à s'engager dans une Opération de Revitalisation Rurale (PRT), qui donnera des moyens juridiques permettant de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, de favoriser la réhabilitation de l'habitat, de mieux maîtriser le foncier et de faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la Convention d'adhésion au programme « Petite Villes de demain » ;
- 
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme.

## **. PERSONNEL – PLAN DE FORMATION 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;  
Vu l'avis du comité technique en date du 17 février 2021,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour l'année 2021 les besoins de formation individuels et collectifs et détermine les actions de formation prioritaires conformément aux objectifs de la collectivité d'une part, et aux projets d'évolution professionnelle des agents d'autre part.

Il regroupe :

- les formations de maintien et développement des compétences (formations de perfectionnement, tout au long de la carrière, professionnalisation au 1er emploi, prise de poste à responsabilité ...)
- les formations du personnel d'encadrement
- les formations dites obligatoires (formation d'intégration, formation continue des policiers municipaux, autorisations de conduite d'engins de chantier, habilitations diverses, formations sécurité...)

Il convient d'adopter le plan de formation de la Ville pour l'année 2021 qui a été élaboré en tenant compte des besoins exprimés par l'ensemble des services, par l'étude des entretiens professionnels et en concertation avec le CNFPT et les partenaires sociaux. Dans la continuité des plans précédents, ce plan 2021 traduit la volonté municipale d'amélioration continue du service public en anticipant ses évolutions.

Ces propositions d'actions pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins. Les formations sont assurées majoritairement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et financées par le versement obligatoire de la cotisation patronale au CNFPT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de formation 2021 tel qu'il a été validé par le Comité Technique.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 compte 6184 du budget.

## **. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique que suite aux départs en retraite de deux agents du Service Espaces verts, il est proposé la transformation de deux postes d'adjoint

technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique afin de nommer les deux agents contractuels qui les remplacent actuellement en contrats aidés (Parcours Emploi Compétences) (un au 1<sup>er</sup> mai 2021 et un au 1<sup>er</sup> juin 2021).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**DECIDE** la suppression des postes suivants :

- d'un adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2021
- d'un adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2021
- de 2 contrats aidés (PEC)

Et la création des postes suivants :

- d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> mai 2021
- d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> juin 2021.

## **. CONVENTION AVEC ETRE ET BOULOT POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre d'une action d'insertion au profit de personnes recrutées sur le chantier d'insertion « Honfleur environnement / littoral » piloté et encadré par l'association ETRE ET BOULOT qui a pour support d'insertion l'entretien du patrimoine naturel du territoire de la Ville de Honfleur.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'association encadre une équipe de 5 à 7 personnes sur une durée de 22 semaines réparties selon les besoins des services et les disponibilités des équipes.

Le volume estimé correspond à un volume global annuel de 4 000 heures.

La participation financière de la Commune de Honfleur s'élève annuellement à la somme de 40 000 €. Le règlement s'effectue en trois fois. Un premier versement est effectué à un tiers de réalisation des prestations, un deuxième à deux tiers de réalisation des prestations sur présentation d'un bilan intermédiaire, et le solde n'intervient qu'après présentation d'un bilan circonstancié présenté par l'association.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré; le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'insertion avec l'Association Etre et Boulot « Honfleur environnement et littoral » pour un montant de 40 000 € au titre de l'année 2021.

## **. CONVENTION VILLE DE HONFLEUR / OFFICE DE TOURISME / KEOLIS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville en date du 15 décembre 2020 validant les statuts de l'Office de Tourisme communautaire de Honfleur

**Vu** le contrat d'exploitation du Petit Train Touristique conclu entre la Ville de Honfleur et la société KEOLIS CALVADOS en date du ...

**Considérant** que pour faciliter la promotion et la visibilité de cette activité auprès des résidents et des visiteurs et offrir une facilité de réservation en amont, l'organisateur propose la vente de cette billetterie au comptoir du bureau d'accueil de l'Office de Tourisme communautaire de Honfleur et sur le site internet de l'Office de Tourisme via le lien <https://visites.ot-honfleur.fr/>.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Honfleur, l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et KEOLIS Calvados pour la vente de billetterie du Petit Train Touristique par l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Honfleur, l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et KEOLIS Calvados pour la vente de billetterie du Petit Train Touristique par l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

Dr SAUDIN

« Il serait bon de rappeler au chauffeur du Petit Train qu'il doit respecter le code de la route. »

## **. AVENANT N° 8 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AVEC LA SOCIETE KEOLIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contenu de la délégation de service public de transport signée le 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, a subi quelques modifications mineures qu'il convient d'intégrer dans le contrat par le biais d'un avenant n°8.

Ces modifications portent sur :

- Prolongation de la ligne C couvrant le plateau de Honfleur jusqu'au 31 décembre 2023

L'offre de transport de la Ligne C pour les habitants des quartiers du Buquet, des Laurentides, du Labrador, du Collège et du Québec, mise en place à titre expérimental le 3 mai 2019 pour un an dans le cadre de l'avenant 5, puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre de l'avenant 7, est prolongée jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Cette ligne sera sous-traitée à un prestataire de type taxi (6 places).

En année pleine (100 jours), les impacts financiers de la prolongation de la ligne C sont les suivants :

- Kms : + 11 760 Kms dont 6 880 Kms commerciaux
- Coût : + 15 708 euros (valeur 2015)

- Modification de l'offre – navette gare routière – Hôpital Equemauville

Plusieurs usagers du centre hospitalier d'Equemauville ont fait part de leurs difficultés à accéder à l'établissement, notamment l'après-midi lorsque l'offre de transport du réseau régional est plus faible (heure creuse). D'autre part, un besoin de déposer des usagers au cœur de l'établissement a été exprimé.

Pour donner suite à ce constat, l'Autorité Délégante demande au Délégué de mettre en place une expérimentation de navette en véhicule léger pour relier la gare routière de Honfleur au site de l'hôpital d'Equemauville.

Cette expérimentation est prévue pour une période de 6 mois répartie sur 2 périodes :

- Période 1 de 3 mois du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021
- Période 2 de 3 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2021

Les jours de fonctionnement sont les mardis et vendredis.

Sens Gare Routière vers Hopital	
	Mar et Ven
Gare Routière	<b>14:00</b>
Place Sorel	14:04
Equemauville Centre	14:10
Equemauville Hopital (EHPAD)	14:13
Equemauville Hopital (CMP)	<b>14:15</b>

Sens Hopital vers Gare Routière	
	Mar et Ven
Equemauville Hopital (CMP)	<b>16:30</b>
Equemauville Hopital (EHPAD)	16:32
Equemauville Centre	16:35
Place Sorel	16:41
Gare Routière	<b>16:45</b>

Le service sera assuré par un partenaire

VTC du Délégué, effectuant actuellement la ligne C du réseau Hobus pour son compte (véhicule haut de gamme 6 places).

Les impacts financiers de la création de cette navette sont les suivants :

- Période de 6 mois (54 jours de fonctionnement) : + 1 415 Kms dont 626 Kms commerciaux pour un coût de 1 910€ (valeur 2015)

Achat de 4 panneaux aimantés Hobus pour un montant de 100€ HT. Ce montant est intégré aux charges fixes du compte d'exploitation.

Il propose de délibérer sur l'autorisation de signature d'un avenant n°8 à la DSP.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants.

Vu le contrat de délégation de service public pour le transport scolaire et le transport urbain sur l'agglomération de Honfleur signé le 18 décembre 2015 et son avenant n°1 signé le 12 décembre 2016.

Considérant les modifications de prestations du contrat de délégation de service public de transport conclu avec la société KEOLIS CALVADOS,

Considérant qu'il convient d'entériner ces modifications,

DECIDE

A l'unanimité,

- D'accepter la conclusion d'un avenant n°8 au contrat des DSP signé le 18 décembre 2015 avec la société Kéolis Calvados.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°8.

### **ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES – AIDE DE LA VILLE DE HONFLEUR – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son plan vélo intercommunal, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a souhaité accompagner ses habitants vers des alternatives aux mobilités carbonées et vise pour cela un développement de la pratique du vélo sur son territoire.

C'est dans cette optique qu'elle a instauré une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. Cette prime s'adresse aux habitants des communes de la CCPHB de plus de 18 ans.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération 2020/106 a souhaité renforcer ce dispositif incitatif en venant abonder le montant de l'aide attribuée par la CCPHB dans la limite de 50% de celle-ci, selon les mêmes modalités d'attribution que la CCPHB.

Afin de simplifier les démarches des usagers, il est proposé que la gestion des deux dispositifs soit mutualisée, via un guichet unique assuré par les services de la CCPHB, avec un dossier unique et une instruction mutualisée.

Ces modalités de gestion sont traduites dans le projet de convention joint, convention qui serait consentie pour une durée de deux ans et signée entre la Ville de Honfleur et la CCPHB.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique entre la Ville de Honfleur et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville pour une durée de 2 ans.

## **. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE REALISATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2213-32, L2225-1 à L2225-4 et R2225-1 à R2225-10 ;

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-1, L2113-6 à L2113-8 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article R2225-5 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut préalablement à l'arrêté prévu à l'article R2225-4 du code général des collectivités territoriales, élaborer un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Un tel schéma présente un intérêt certain, notamment pour la planification des investissements à réaliser en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Il convient aujourd'hui d'élaborer ce schéma pour la commune.

La réalisation d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie nécessite souvent le recours à un prestataire extérieur pour assister le Maire dans son élaboration.

Plusieurs Maires des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville envisagent aujourd'hui l'élaboration d'un tel schéma en faisant appel à un prestataire extérieur.

Il est dès lors apparu opportun que les communes concernées se regroupent pour effectuer l'achat de prestations d'assistance à l'élaboration du schéma. Un tel groupement augmenterait les chances d'économies, au regard du volume d'achat plus important.

Un groupement de commandes est ainsi proposé avec les autres communes concernées. Il serait d'une forme semi-intégrée, le coordonnateur (la commune de Honfleur) se chargeant de la passation du marché, et chaque membre ayant la charge de l'exécution de son marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour des prestations de réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie prévu à l'article R2225-5 du code général des collectivités territoriales, d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Les dépenses afférentes au marché de prestations pour la réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie seront imputées au budget communal.

Ceci entendu,

Considérant la possibilité d'adhérer à groupement de commandes pour des prestations de réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie prévu à l'article R2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt d'adhérer à un tel groupement de commandes pour la réalisation d'économies d'échelle,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour des prestations de réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie prévu à l'article R2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

. APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commande.

. AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

. DIT que les dépenses afférentes au marché de prestations pour la réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie seront imputées au budget communal.

### **. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – AVENUE Jean Le Danois**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2122-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la construction d'une maison individuelle, rue Sainte Agathe des Monts, il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec la société ENEDIS afin de procéder au branchement de la dite construction.

**CONSIDERANT** la demande émanant de la société ENEDIS CALVADOS,

**CONSIDERANT** que ces travaux sont nécessaires et que la servitude ne générera pas de contraintes particulières,

**CONSIDERANT** que tous les frais liés à la convention de servitudes, à sa signature ainsi qu'à son application seront à la charge d'ENEDIS ou du demandeur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et ses annexes, liées à cette délibération, entre la Ville de Honfleur et la société ENEDIS, afin de procéder au branchement de la construction d'une maison individuelle, rue Sainte Agathe des Monts à Honfleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et ses annexes, liées à cette délibération, entre la Ville de Honfleur et la société ENEDIS, afin de procéder au branchement de la construction d'une maison individuelle, rue Sainte Agathe des Monts à Honfleur.

### **. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DRAGAGE 2019-2020 – PORT DEPARTEMENTAL DE HONFLEUR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa délibération 2020/30b du 24 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé la campagne de dragage 2019-2020 du port départemental de Honfleur, confirmé sa participation à hauteur de 10% des travaux et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

Cette convention précisait le volume et le montant des travaux estimé pour la réalisation des travaux.

Ce montant s'élevait à 379 575 € TTC avec une participation de la commune de Honfleur à hauteur de 10% du montant des travaux, soit 37 957.50 €, sur la base des quantités réellement effectuées et de la révision du prix et du décompte global et définitif.

L'entreprise en charge des travaux a finalement été amenée à draguer 8 786 m3 supplémentaires par rapport aux 35 000 m3 prévus à l'article 3 de la convention initiale, ce qui entraîne un surcoût de 63 021.35 € TTC.

Le montant total des travaux est donc porté à la somme de 441 719.89 € TTC, et le montant de la participation de la commune est porté de 37 957.50 € à 44 171.99 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la campagne de dragage 2019-2020 du port départemental de Honfleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la campagne de dragage 2019-2020 du port départemental de Honfleur entre le Conseil Départemental et la Commune de Honfleur.

## . COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

### COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque le dossier passé en conseil municipal ce jour, concernant « l'avenant n° 8 à la Délégation de Service Public pour le transport des personnes avec la société KEOLIS », et plus particulièrement la modification de l'offre : **Navette gare routière – Hôpital d'Equemauville** ».

Il précise qu'il s'agit pour la Ville de Honfleur de renforcer son offre de transport à destination du centre hospitalier d'Equemauville, et que pour améliorer la desserte, la Ville de Honfleur et Keolis Calvados ont décidé d'expérimenter la mise en place d'un service minibus reliant la gare routière de Honfleur et le centre hospitalier d'Equemauville. Le véhicule effectuera un aller et un retour l'après-midi chaque mardi et vendredi à compter du 6 avril et jusqu'au 30 novembre 2021, hors période estivale. L'expérimentation de ce nouveau service vise à améliorer l'accessibilité par une dépose des usagers au cœur du centre hospitalier, avec un service personnalisé assuré par un véhicule disposant de 6 places.

Les tarifs proposés sont les suivants : 1 € le trajet, gratuit pour les abonnés du réseau HOBUS & gratuit pour les moins de 4 ans. Monsieur le Maire indique qu'il sera fait un point à l'issue de la période expérimentale.

Puis Monsieur le Maire évoque la **fin des travaux sur le Pont de la Lieutenance**. Il informe l'assemblée que l'inauguration des travaux se fera – pandémie oblige – en petit comité, en présence du président du Conseil Départemental, le vendredi 2 avril, le Département ayant financé entièrement les travaux.

Puis il indique qu'un bâtiment près du Bassin Carnot sera inauguré ultérieurement et qu'il abritera les bureaux Honfleurais du Département.

Ensuite Monsieur le Maire informe l'assemblée du **lancement de l'étude colorimétrique**, en étroite liaison avec l'architecte des Bâtiments de France et la Fondation du Patrimoine. Il rappelle que cette étude a été confiée à Madame Scelles, qui a fait antérieurement la même étude à Granville.

Madame Scelles proposera des couleurs à l'architecte des Bâtiments de France afin d'harmoniser les couleurs, notamment pour les boutiques de la ville et les façades des maisons. Monsieur le Maire indique que l'architecte des Bâtiments de France est très intéressé par l'histoire de la Ville de Honfleur et qu'il souhaite proposer la mise en valeur de colombages à la place d'ardoises, quand ce sera possible.

## . MARCHES CONCLUS EN 2020

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des marchés de l'année 2020

N	Désignation	Attributaires	Lot	Montant HT
M202000100	Marche de téléphonie	BOUYGUES TELEPHONE		90 000,00 €
M202000200	Fourniture de végétaux	LES PEPINIERES D ELLE NORMANDIE	Lot 1	81 00,00 €
		GRAINES VOLTZ	Lot 2	66 000,00 €
		VERVER EXPORT BV	Lot 3	15 000,00 €
		ABIES DECOR	Lot 4	30 000,00 €
M202000300	Etude de faisabilité et de programmation en prévision de la construction d'une école élémentaire dans le centre ville de Honfleur	CABINET FRANZON	<del>X</del>	22 425,00 €
M202000400	Parcours de visite patrimoniale dans la ville de Honfleur	ORANGE BUSINESS SERVICES	<del>X</del>	22 750,00 €
M202000500	Fourniture scolaire	LIBRAIRIE PAPETERIE DU MANOIR	Lot 1	60 000,00 €
			Lot 2	24 000,00 €
			Lot 3	56 000,00 €
			Lot 4	36 000,00 €
M202000600	Transformation de la Lieutenance en Centre d'Interprétation et en Résidence d'artistes	LEFEVRE	Lot 1	355 797,01 €
		AUBERT LABANSAT	Lot 2	188 394,03 €
		ETABLISSEMENT LISE	Lot 3	154 111,00 €
		MDB	Lot 4	237 514,45 €
		FERRONNERIE PICARD DUBOSQ	Lot 5	39 644,00 €
		CYJOCO	Lot 6	73 744,90 €
		UTB	Lot 7	14 955,00 €
		LAFOSSE NORMANDIE	Lot 8	159 942,87 €
		ELAIRGIE VIMOUTIERS	Lot 9	10 985,84 €
		EMPREINTE	Lot 10	11 485,00 €
		VOLUME AGENCEMENT	Lot 11	96 339,69 €
		DUCAROY GRANGE	Lot 12	44 990,00 €
		KALEO	Lot 13	58 110,00 €
		MAZEDIA	Lot 14	120 367,88 €
		IN FINE TRADUCTION	Lot 15	504,00 €
M202000700	Fourniture de bois	DISPANO	Lot 1	120 000,00 €
		PANOFrance	Lot 2	80 000,00 €
M202000800	Marché de transport pour l'exposition "Les couleurs de la mer. Charles-François (1817-1878) et Karl (1846-1886) Daubigny en Normandie"	GROS PIRON FINE ART	<del>X</del>	79 134,00 €
M202000900	AMO Assurance	report 2021	<del>X</del>	<del>X</del>
M202001000	Fourniture de matériel de plomberie	LEGALLAIS SAS	<del>X</del>	80 000,00 €
M202001100	Bail communal de voirie	EFFAGE TP OUEST	<del>X</del>	600 000,00 €
M202001200	Réfection du Manoir du Désert	PIERRE PATRIMOINE HOUDAYER	Lot 1	199 979,84 €
		LES METIERS DU BOIS	Lot 2	185 426,24 €
		UNION TECHNIQUE DU BATIMENT	Lot 3	134 622,00 €
		ATELIERS BERNARD	Lot 4	99 924,50 €
M20201300	Exploitation de petit train touristique	KEOLIS	<del>X</del>	213 900,00 €
M20201400	Fourniture d'illumination de Noël	GROUPE LEBLANC	<del>X</del>	
M20201500	Marché d'entretien des couvertures des bâtiments communaux	SEINE ETANCHE	<del>X</del>	213 500,00 €
		UNION TECHNIQUE DU BATIMENT		
		ENC		
M20201600	Assurance statutaire	GRAS SAVOYE	<del>X</del>	154 000,00 €
M20201700	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des volières	TECAM	Lot 1	25 20,00 €
		ECR ENVIRONNEMENT	Lot 2	27 426,00 €
		ECR ENVIRONNEMENT	Lot 3	21 004,00 €

. / 45

Rien n'étant plus ensuite à l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 30.

Le Maire :

Les membres du Conseil Municipal :